

Cours d'éducation physique – P 1-2

Les cours d'éducation physique (gymnastique et natation) sont dispensés par Sébastien HERMANS et Sacha MAES et **sont obligatoires** (sauf avec un certificat médical interdisant la pratique sportive).

Le justificatif des parents demandant à excuser l'absence d'un enfant aux cours doit rester exceptionnel. Il est toutefois obligatoire pour dispenser un élève du cours.

Cours de gymnastique.

La gymnastique est dispensée 1 fois par semaine (voir horaire de la classe).

Il est impératif pour des raisons de sécurité que votre enfant dispose le jour des séances d'une tenue sportive : short ou training, tee-shirt, baskets (différentes de celles portées le jour-même pour que notre hall reste propre), sweat de sport (afin de profiter de l'extérieur quand les conditions le permettent).

Il est également demandé de prendre une gourde d'eau et de veiller à ce que les enfants qui ont des cheveux longs les attachent.

Cours de natation.

Le cours de natation sera organisé à la piscine communale de Ciney le jeudi après-midi pour les P 1-2

Le prix est de **3 €/séance**.

Pour cette activité, l'enfant devra se munir d'un maillot (pas de maillot short), d'un essuie et d'un **bonnet** obligatoire (blanc si possible).

Il veillera également à être habillé avec une tenue facile à enfiler.

Veillez prendre bonne note que les enfants qui sont exempts du cours de natation doivent obligatoirement être présents à l'école.

Ils iront dans une autre classe avec un travail donné par le professeur.

Le cours de piscine reprendra le jeudi 31 août 2023.

Christine Pitance